ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 10 Octobre 2019

Présents : MM. RIPPERT (Président), BERTHELOT, LOPEZ, CAZEAUX, LECELLIER, CORBIERE, BOUVERAT.

Mairie à CDTIS

MAIRIE D'ENTRAIGUES : Projet de construction de liaison vestiaires / Terrain NARDINI 2

CDTIS à Mairies

MAIRIE DE VACQUEYRAS : Visite du stade ARCUSI, suite au dossier FAFA.

MAIRIE DE LAPALUD : Visite du stade CEPPINI, suite au dossier FAFA.

MAIRIE DE FONTVIEILLE : Visite le 15/10/2019 pour le classement du Terrain ANNEXE des LAGETTES.

CONTACT TELEPHONIQUE

MAIRIE DE CHEVAL BLANC : Renseignements concernant le classement du Terrain ANNEXE.

Président : M. Etienne RIPPERT ***Secrétaire de séance : M. Alain BERTHELOT***